

Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	56	57

Date de la convocation

30 juillet 2020

Numéro de la délibération

20-13

Objet de la Délibération

Adoption du
règlement intérieur



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le 16/09/2020

Et publication ou notification

Le 24/09/2020

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU POLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
PAYS LOIRE BEAUCE
(RUE DU GENERAL LUCAS - 45130 SAINT AY)

L'an deux mille vingt, le huit septembre à dix-huit heures,

Le Comité Syndical, dûment convoqué le trente juillet deux mille vingt, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente « l'Orée des Marronniers » de Cercottes (45520), sous la présidence de Monsieur Frédéric CULLERIER.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les délégué(e)s du Pays :

➤ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BEAUCE LOIRÉTAINE**

Muriel BATAILLE (Tournois), Isabelle BOISSIÈRE (Saint Sigismond), Miriane BONHOMMET (Sougy), Jean-Michel BORDIER (Ruan), Thierry BRACQUEMOND (Huêtret), Annick BUISSON (Gidy), Joël CAILLARD (Gémigny), Aline CHASSINE-TOURNE (La Chapelle-Onzerain), Laurence CHEVOLOT (Artenay), Éric DAVID (Sougy), Marie-Paule DUMINIL (Cercottes), Nathalie FAUCHET (Lion-en-Beauce, suppléante de Damien MOREAU), Catherine GRISELLES (Villeneuve-sur-Cosnie), Bertrand GUILLON (Boulay-les-Barres), Sylvain HODEAU (Saint-Péravy-la-Colombe), David JACQUET (Artenay), Hubert JOLLIET (Chevilly), Sophie LAURENT (Patay, suppléante de Sébastien ROJO), Christophe LLOPIS (Rouvray-Sainte-Croix), Dominique LORCET (Chevilly), Mathieu MARTEAU (Trinay), Mathieu NOËL (Bucy-Saint-Liphard, suppléant de Yves PINSARD), Julie NUNES (Villamblain), Alban PAILLET (Coinces), Denis PELÉ (Saint-Péravy-la-Colombe), Jean-Guy ROBLIN (Bricy, suppléant de Saïd BALH), Martial SAVOURÉ-LEJEUNE (Cercottes), Patrice VOISIN (Patay).

➤ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE**

Françoise ADRIEN (Villorceau, suppléante de Daniel THOUVENIN), Roger BEAUNÉ (Saint-Laurent des Bois), Anita BENIER (Baccon), Bernadette BESNARD (Le Bardon), Odile BRET (Beauce-la-Romaine), Clarisse CAZEAUDUMEC (Cléry-Saint-André), Édith CHARDON (Tavers), Gérard CORGNAC (Cléry-Saint-André), Frédéric CULLERIER (Saint-Ay), Jean-Pierre DURAND (Chaingy), Patrick ECHEGUT (Baule), Bernard ESPUGNA (Beauce-la-Romaine), Michel FAUGOUIN (Chaingy), Philippe FERREIRA (Rozières-en-Beauce), Pascal FOULON (Saint-Ay), Philippe GACONNET (Cravant), Michelle GAY (Huisseau-sur-Mauves), Romuald GENTY (Mézières-lez-Cléry), Grégory GONET (Messas), Bertrand HAUCHECORNE (Mareau-aux-Prés), Anna LAMBOUL (Lailly-en-Val), Elisabeth MANCHEC (Coulmiers), Pauline MARTIN (Meung-sur-Loire), Florence NAIZOT (Beaugency), Arnold NEUHAUS (Villermain), Laurent SIMONNET (Meung-sur-Loire), Bruno VIVIER (Charsonville), Franck VUE (Épieds-en-Beauce).

A donné pouvoir :

Jacques MESSAS (Beaugency) à Florence NAIZOT (Beaugency).

Assistaient également :

Les délégués suppléants de la CCBL : Patricia CHEVALIER (Tournois), David BOUCICAUD (Sougy), Anne-Élodie LEGRAND (Ruan), Véronique MERCIER (Cercottes), Hélène DARVOY PEROT (Cercottes), Benjamin MINIÈRE (Boulay-les-Barres), Thierry COUTANT (Saint-Péravy-la-Colombe), Claude PELLETIER (Chevilly), Brigitte BLAIN (Chevilly), Laurent SEGANTI (Trinay), , Thierry CLAVEAU (Villamblain), Marie-Christine MASSON (Coinces).

Les délégués suppléants de la CCTVL : Alain CHAMPENOIS (Cléry-Saint-André), Gabriel PINSARD (Cléry-Saint-André), Stéphane MAROIS (Mézières-lez-Cléry), Pierre DELBART (Messas), Marie-Christine MALET (Mareau-aux-Prés), Florence VILLETTE (Meung-sur-Loire), Fabienne MARRAS (Épieds-en-Beauce).

Ainsi que : Benoit PERDEREAU (Gidy).

Vu l'article L. 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) rendant applicables aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, les dispositions relatives au fonctionnement des communes de plus de 3 500 habitants, tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions particulières concernant les EPCI,

Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	56	57

Date de la convocation

30 juillet 2020

Numéro de la délibération

20-13

Objet de la Délibération

Adoption du
règlement intérieur

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le 16/09/2020

Et publication ou notification

Le 24/09/2020

Vu l'article L. 2121-8 du même code, relatif à l'adoption d'un règlement intérieur dans les communes de plus de 3 500 habitants,

Vu le projet de règlement intérieur transmis avec la convocation à la séance du comité syndical,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président sur les principales dispositions du règlement intérieur du PETR Pays Loire Beauce,

Considérant l'absence de remarque sur ce projet de règlement intérieur.

Les membres du Comité syndical après en avoir délibéré, décident :

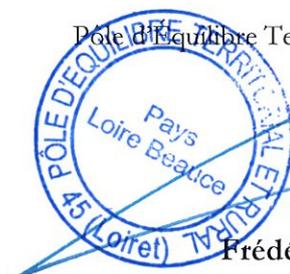
- D'approuver le règlement intérieur,
- D'autoriser le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Certifié conforme au Registre des délibérations,

Le Président du

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays Loire Beauce



Frédéric CUILLERIER

